Compte Unil - Règles de gestion

Il existe des règles différentes suivant l'unité ou le groupe de personnes à laquelle appartient le propriétaire du compte. Si une personne appartient à plusieurs unités ou groupes, c'est celui qui apparaît le premier de la liste ci-dessous qui est prioritaire.

Gestion des comptes informatiques pour les employé·es de l'Unil

Pour les personnes liées à l'Unil par :

- un contrat de travail standard
- un contrat de travail de type horaire
- un contrat de type "cliniciens"

Un compte informatique est créé automatiquement 11 jours avant la date de début du contrat. Pour cela, il est nécessaire que le contrat soit introduit dans le système informatique par le Service des Ressources Humaines.

Le compte informatique créé comporte les 3 accès suivants: auth, mailbox et intranet.

Les clés d'accès sont envoyés :

- **par email** à l'adresse privée (autre que @unil.ch) enregistrée dans le système informatique. Le SRH n'enregistre pas systématiquement une adresse email privée. Lorsqu'il n'y a pas d'adresse email, les accès sont envoyés à l'adresse postale enregistrée par le SRH.
- **par courrier postal** à l'adresse postale privée si aucune adresse email n'est enregistrée. Les lettres à envoyer par poste sont envoyé par email à l'adresse de la réception (accueilamphimax@unil.ch) et la personne présente **doit l'imprimer et la poster.**

Fin des accès:

- L'accès intranet est bloqué le jour de la date de fin de contrat, sans avertissement.
- Les accès auth et mailbox sont bloqués 6 mois après la date de fin de contrat.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

> Les accès obtenus en tant qu'employé ne sont pas prolongés.

Cas particuliers : les accès demeurent ouverts 12 mois à la place de 6 mois après la fin du contrat pour les personnes ayant une des fonctions suivantes:

- Chargé de cours avec indemnité
- Chargé de cours sans incidence financière
- Professeur invité
- Professeur invité avec indemnité
- Professeur invité sans incidence financière
- Privat-docent
- Privat-docent sans incidence financière

Ainsi les accès des personnes, ayant un contrat temporaire renouvelé chaque année, ne sera pas interrompu.

(Unité informatique: unil-empl, unil-empl-12)

HOSP-ACAD (Hospices Cantonaux, CHUV ou autres institutions)

Collaborateurs externes (Hospices Cantonaux, CHUV ou autres institutions) liés à l'Unil par leur activités d'enseignement à l'école de médecine

Les personnes ayant des charges d'enseignement à l'école de médecine de l'Unil doivent posséder un compte informatique avec au minimum les accès auth et intranet. Normalement, les accès sont ouverts automatiquement dès l'enregistrement comme enseignant à l'école de médecine.

Dans certain cas, la procédure automatique ne peut être déclenchée. Pour obtenir un compte, il faut alors remplir le formulaire en ligne :

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Enseignants à l'école de médecine (FBM)**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email privée communiquée.

Tant que l'utilisateur a des charges d'enseignement à l'école de médecine, le compte reste ouvert.

Secrétariat de l'école de médecine

medecineenseignement@unil.ch

Ecole de médecine
Secrétariat
Quartier Unil-CHUV
Rue du Bugnon 21
CH-1011 Lausanne
Tél.: +41 21 692 50 11

(Unité informatique: unil-med-ens)

HOSP-OPH (hôpital ophtalmique)

Gestion des comptes informatiques pour les collaborateurs de l'hôpital ophtalmique

Les personnes de l'Hôpital ophtalmique peuvent obtenir un compte informatique en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis :

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Hôpital ophtalmique**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Chaque demande doit être validée par la direction de l'hôpital ophtalmique.

Les comptes informatiques de cette unité sont créés sans date de blocage.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, le Centre informatique envoie la liste des comptes ouverts de cette unité au secrétariat l'hôpital ophtalmique. Cette liste est vérifiée puis retournée avec l'indication des comptes qu'il faut bloquer (personnes parties ou n'ayant plus besoin de l'accès), pour ces comptes:

- L'accès intranet est bloqué immédiatememnt sans avertissement.
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

Hôpital ophtalmique Jules Gonin
Avenue de France 15
1004 Lausanne
Tél.: +41 21 626 85 82

direction.medicale@fa2.ch

(Unités informatiques: ext-hosp-oph-a, ext-hosp-oph-a-m et ext-hosp-oph-a-i)

HOSP (Hospices Cantonaux et CHUV)

Collaborateurs des Hospices Cantonaux et du CHUV liés à l'Unil par leur activités scientifiques

Les collaborateurs des Hospices Cantonaux et du CHUV liés à l'Unil par leur activités scientifiques peuvent avoir besoin d'un compte informatique Unil. La demande est faite en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, il faut choisir

- "**CHUV - employé·e·s avec des activités scientifiques à l'Unil**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".
- l'option **"ne pas créer de boîte email Unil personnelle**" .

La demande est ensuite validée par le Département formation et recherche (DFR) de la faculté FBM à **academics@unil.ch**.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Fin des accès:

- Le droit a un compte est fixé à 18 mois.
- A la fin des 18 mois, un délai de grâce de 6 mois est encore accordé pour tous les accès (**y compris l'accès à l'intranet administratif s'il a été ouvert**).
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email. Si l'utilisateur est encore employé du CHUV, il peut prolonger ses accès à l'aide d'un lien contenu dans le message d'avertissement.

(Unités informatiques: ext-hosp-a, ext-hosp-a-m, ext-hosp-a-m-i et ext-hosp-a-i)

Unisanté

Les collaborateurs de Unisanté peuvent avoir besoin d'un compte informatique Unil. La demande pour en obtenir un est effectuée en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante :

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Unisanté**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

La demande est ensuite validée par Unisanté (M Ivan Bauer, responsable RH) puis transmise au Centre informatique.

Les comptes informatiques sont créés sans date de blocage.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée. Pour les personnes ayant quitté Unisanté, leur compte reste ouvert encore 6 mois (**y compris l'accès à l'intranet adminisitratif s'il a été ouvert**).

Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-unisante-a, ext-unisante-a-m, ext-unisante-a-m-i, ext-unisante-a)

BCU (Bibliothèque cantonale et universitaire)

BCU - Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne

Les collaborateurs de la BCU doivent posséder un compte informatique Unil. Pour en obtenir un, il faut remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant le formulaire, le demandeur doit choisir "**BCU - site Dorigny**" ou "**BCU - site Riponne**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez", selon le site auquel il est rattaché.

La demande doit ensuite être validée par le responsable administratif de la BCU (Dorigny ou Riponne):

BCU - Dorigny - Unithèque

Bibliothèque Cantonale et Universitaire
Quartier Unil-Centre
Bâtiment Unithèque
1015 Lausanne

Tél.: +41 21 692 47 62

> Pour Dorigny, c'est Madame Catherine Rochat, Assistante RH, qui est habilitée à valider ces demandes.

BCU - Riponne

Bibliothèque Cantonale et Universitaire
Place de la Riponne 6 - CP
1014 Lausanne

Tél.: +41 316 78 80

> Pour la Riponne, c'est Madame Sylvia Mathey qui est habilitée à valider ces demandes.

Les comptes informatiques sont créés sans date de blocage avec les accés auth et mailbox (dans certains cas aussi l'accès intranet).

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée par les responsables mentionnés ci-dessus. Pour les comptes qu'il faut bloquer (personnes ayant quitté la BCU) :

- L'accès intranet (s'il existe) est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-bcu, ext-bcu-intranet, ext-bcu-riponne, ext-bcu-riponne-intranet, ext-bcu-generiques, ext-bcu-generiques-a-m et ext-bcu-riponne-generiques)

ISB (Institut Suisse de Bioinformatique)

Gestion des comptes informatiques pour les collaborateurs de l'Institut Suisse de Bioinformatique

Les personnes collaborant à l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) peuvent obtenir un compte informatique en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Institut Suisse de Bioinformatique (ISB)**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Chaque demande doit être validée par un responsable de l'ISB.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Le compte informatique créé comporte l'accés auth uniquement (dans certains cas spéciaux aussi l'accès intranet)

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- S'il est ouvert, l'accès intranet est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

La prolongation est obtenue en remplissant le formulaire de "Demande de prolongation ..." disponible depuis la page: https://wiki.unil.ch/ci/books/compte-informatique/page/compte-unil#bkmrk-demander-une-prolong

(Unités informatiques: ext-isb et ext-isb-intranet)

FKB (Fondation Kurt Bosch)

Collaborateurs de la Fondation Kurt Bosch

Les collaborateurs de la Fondation Kurt Bosch peuvent obtenir un compte informatique en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Fondation Kurt Bosch**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

La demande doit ensuite être validée par:

Monsieur
Laurent Zufferey
Centre informatique
Quartier Unil-Sorge
Bâtiment Amphimax
1015 Lausanne
Téléphone: 0272037330
Laurent.Zufferey@unil.ch

Seul l'accès auth est ouvert.

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

(Unités informatiques: ext-fkb)

CIDE (Centre Interfacultaire en droits de l'enfant)

Collaborateurs du Centre Interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)

Les collaborateurs du CIDE peuvent obtenir un compte informatique en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) - Employé·e·s**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

La demande doit ensuite être validée par:

Monsieur
Laurent Zufferey
Centre informatique
Quartier Unil-Sorge
Bâtiment Amphimax
1015 Lausanne
Téléphone: 0272037330

Laurent.Zufferey@unil.ch

Seul l'accès auth est ouvert.

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

(Unités informatiques: ext-cide)

FMEL (Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne)

Collaborateurs de la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne

Les collaborateurs de la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne peuvent obtenir un compte informatique Unil en remplissant le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Autres personnes externes à l'Unil** " pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Le requérant doit :

- indiquer son adresse email "@fmel.ch";
- demander seulement l'accès de base auth.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire..

Le droit au compte est de 18 mois:

- Le compte est bloqué 6 mois après la fin du droit;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

La prolongation est obtenue en remplissant le formulaire de "Demande de prolongation ..." disponible depuis la page: https://wiki.unil.ch/ci/books/compte-informatique/page/compte-unil#bkmrk-demander-une-prolong

(Unité informatique: ext-fmel)

ISDC (Institut Suisse de droit comparé)

Collaborateurs de l'Institut Suisse de droit comparé (ISDC)

Pour obtenir un compte informatique Unil, les collaborateurs de l'ISDC doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Institut suisse de droit comparé (ISDC)**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Le compte informatique créé comporte les accés auth et mailbox (dans certains cas aussi l'accès intranet)

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée. Pour les personnes ayant quitté l'ISDC, leur compte reste ouvert encore 6 mois.

Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-isdc, ext-isdc-generiques, ext-isdc-intranet)

FORS

Collaborateurs de FORS

Pour obtenir un compte informatique personnel Unil, les collaborateurs de FORS doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**FORS**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- S'il est ouvert, l'accès intranet est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

La prolongation est obtenue en remplissant le formulaire de "Demande de prolongation ..." disponible depuis la page: https://wiki.unil.ch/ci/books/compte-informatique/page/compte-unil#bkmrk-demander-une-prolong

(Unités informatiques: ext-fors, ext-fors-intranet, ext-fors-generiques)

FJME (Fondation Jean Monnet pour l'Europe)

Collaborateurs de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Pour obtenir un compte informatique, les collaborateurs de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

Dans ce formulaire, il faut indiquer:

1. "Autres personnes externes à l'Unil" dans le menu déroulant permettant de choisir la catégorie de personne;
2. les coordonnées du sponsor à la Fondation FJME (en principe une des deux personnes ci-dessous);
3. "Travail à la FJME" dans "Explication/justification".

La demande sera ensuite validée par l'une des 2 personnes ci-dessous:

- Nathalie Troisfontaines : Nathalie.Troisfontaines@fjme.unil.ch, +41 21 692 2094
- Nicole Diano: Nicole.Diano@fjme.unil.ch, +41 21 692 2091

Les comptes informatiques de cette unité sont créés sans date de blocage avec les accés auth et mailbox.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée. Pour les personnes ayant quitté la FJME, leur compte reste ouvert encore 6 mois.

Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-fjme, ext-fjme-intranet et ext-fjme-generiques)

FEF (Fondation Edouard Fleuret)

Collaborateurs de la Fondation Edouard Fleuret

Pour obtenir un compte informatique Unil, les collaborateurs de la Fondation Edouard Fleuret doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

Dans ce formulaire, il faut indiquer:

1. "Autres personnes externes à l'Unil" dans le menu déroulant permettant de choisir la catégorie de personne;
2. les coordonnées du sponsor à la FEF.

Les comptes informatiques de cette unité sont créés sans date de blocage avec les accés auth et mailbox.

Les clés d'accès sont envoyées à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée. Pour les personnes ayant quitté la FEF, leur compte reste ouvert encore 6 mois.

Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-fef)

FCUE (Formation continue Unil-EPFL)

Collaborateurs de la Formation continue Unil-EPFL (FCUE)

Pour obtenir un compte informatique, les collaborateurs de la FCUE doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Formation continue Unil-EPFL (FCUE) - Employé·e·s**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée et pour les personnes ayant quitté la FCUE:

- L'accès intranet (s'il existe) est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-fcue, ext-fcue-generiques, ext-fcue-intranet)

AISTS (Collaborateurs de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport)

Collaborateurs de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)

Pour obtenir un compte informatique, les collaborateurs de l'AISTS doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Le demande doit être validée par le responsable administratif de l'AISTS :

Quartier Unil-Centre
Bâtiment Synathlon
1015 Lausanne, Switzerland

info@aists.org

Telephone: +41 21 692 64 80

Les comptes informatiques sont créés sans date de blocage avec l'accés auth uniquement (dans certains cas aussi l'accès intranet).

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse postale communiquée.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée par le responsable à l'AISTS et pour les comptes qu'il faut bloquer:

- L'accès intranet (s'il existe) est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- L'accès auth est bloqué 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-aists-a, ext-aists-a-i, ext-aists-a-m)

FISU (Collaborateurs de Fédération Internationale du Sport Universitaire)

Collaborateurs de la FISU (International University Sports Federation)

Pour obtenir un compte informatique, les collaborateurs de la FISU (International University Sports Federation) doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Fédération internationale du sport universitaire (FISU)**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée et pour les personnes ayant quitté la FISU:

- L'accès intranet (s'il existe) est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unités informatiques: ext-fisu, ext-fisu-intranet)

HSeT (Collaborateurs de la Health Science e-Taining Foundation)

Health Science e-Taining Foundation

Les collaborateurs de la Health Sciences e-Training Foundation ayant besoin d'un compte informatique Unil doivent remplir le formulaire en ligne disponible depuis la page suivante:

- **demander un compte informatique**

Le formulaire de demande est accessible après une connexion avec le compte edu-ID du demandeur.

En remplissant ce formulaire, le demandeur doit choisir "**Health Science e-Training Foundation (HSet)**" pour la rubrique "Groupe de personnes auquel vous appartenez".

Les clés d'accès sont envoyés à l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Chaque année, au mois de novembre, la liste des comptes ouverts est vérifiée et pour les personnes ayant quitté HSeT :

- L'accès intranet (s'il existe) est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès sont bloqués 6 mois après.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unité informatique: ext-hset-a-m)

Etudiants Unil (Etudiants réguliers, externes, ... auditeurs)

Etudiants Unil

Les étudiants de l'Unil obtiennent automatiquement un compte informatique avec les accès auth et mailbox.

Ces accès sont ouverts dès que le dossier de l'étudiant a le statut **pré-immatriculé** (ou plus avancé), mais

- pas avant fin juin pour une inscription au semestre d'automne ;
- pas avant fin novembre pour une inscription au semestre de printemps.

Les clés d'accès et l'adresse email sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse email privée.

Le compte informatique est **bloqué** 6 mois après le départ de l'Unil (date d'exmatriculation). Un mois avant le blocage un message email d'avertissement est envoyé à l'email Unil.

Les comptes sont **fermés** (données détruites) une année après le blocage.

(Unité informatique: unil-etu)

Etudiants en mobilité

Etudiants en mobilité arrivée

Les étudiants venant étudier à l'Unil au travers d'un programme d'échange (mobilité arrivée) obtiennent automatiquement un compte informatique avec les accès auth et mailbox.

Ces accès sont ouverts dès que le dossier de l'étudiant a le statut **pré-immatriculé** (ou plus avancé), mais

- pas avant fin juin pour une inscription au semestre d'automne ;
- pas avant fin novembre pour une inscription au semestre de printemps.

Le Service des affaires socio-culturelles gère le statut et les données de chaque étudiant en mobilité.

Les clés d'accès et l'adresse email sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse email privée.

Le compte informatique est **bloqué** 6 mois après le départ de l'Unil (date d'exmatriculation). Un mois avant le blocage un message email d'avertissement est envoyé à l'email Unil.

Les comptes sont **fermés** (données détruites) une année après le blocage.

(Unité informatique: unil-mobi-etu)

Etudiants le FIL de L'EFLE

Etudiants au FIL de l'EFLE

Les étudiants participant au FIL de l'EFLE obtiennent automatiquement un compte informatique avec les accès auth et mailbox.

Le FIL de l'EFLE gère le statut et les données de chaque étudiant.

Les clés d'accès et l'adresse e-mail sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse e-mail privée.

Le compte informatique est bloqué 6 mois après le départ de l'Unil. Un mois avant le blocage un message e-mail d'avertissement est envoyé.

Les comptes sont fermés (données détruites) une année après le blocage.

(Unité informatique: unil-cvac-etu)

Participants SUR (Participants au "School of Biology Summer Undergraduate Research Programme")

Participants au "School of Biology Summer Undergraduate Research Programme" (SUR)

Les participants au "School of Biology Summer Undergraduate Research Programme" (SUR) recoivent un compte informatique avec les accès auth et mailbox.

Le secrétariat du SUR s'occupe d'obtenir les comptes auprès du Centre informatique.

Les clés d'accès sont distribués lors du cours.

- Les accès sont bloqués 6 mois après la fin du cours.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(Unité informatique: unil-fbm-sur)

Participants aux cours FCUE (Fondation pour la Formation Continue Unil-EPFL)

Participants aux cours de la Fondation pour la Formation Continue Unil-EPFL

Les participants à un cours de la Fondation pour la Formation Continue Unil-EPFL (FCUE) recoivent un compte informatique avec les accès auth et mailbox.

Le secrétariat de la FCUE s'occupe d'inscrire les participants. Les clés d'accès sont distribué au début du cours.

- Les accès sont bloqués 6 mois après la fin du cours.
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

(unité informatique: ext-fcue-etu)

Etudiants du CIDE (Etudiants du Centre Interfacultaire en droits de l'enfant)

Etudiants du Centre Interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)

Les étudiants du CIDE (Université de Genève) obtiennent un compte informatique Unil. Monsieur Nolan Oggier s'occupe de leur distribuer les clés d'accès lorsqu'ils arrivent au CIDE.

Monsieur
Nolan Oggier
Centre informatique
Quartier Unil-Sorge
Bâtiment Amphimax
1015 Lausanne
Téléphone: 0272037330

Seul l'accès auth est ouvert.

Les accès sont fermés 6 mois après la fin des études au CIDE.

(unité informatique: ext-etu-cide)

Externes - Facultés des lettres (Personnes externes collaborant à la Faculté de lettres)

Personnes externes collaborant à la Faculté de lettres

Un compte informatique peut être créé uniquement lorsque le requérant doit accéder à des services de l'Unil qui sont protégés et pour des besoins liés à:

1. une collaboration scientifique
2. une collaboration pour l'enseignement
3. une collaboration dans le domaine administratif
4. un cours dispensé par l'Unil.

Pour obtenir un compte informatique, ces personnes doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Cette demande doit ensuite être validée par la personne responsable de l'Informatique Administrative de la Faculté des Lettres:

Mme Patrizia Ponti
Décanat de la Faculté des Lettres
Bureau ANT/2046
e-mail : lett-acces-ext@unil.ch

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité de **dix-huit mois maximum**. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit en faire la demande par e-mail à la personne responsable de l'Informatique Administrative de la Faculté des Lettres.

(Unités informatiques: unil-lett-ext, unil-lett-ext-intranet)

Externes - Facultés des SSP (Personnes externes collaborant à la Faculté des SSP)

Personnes externes collaborant à la Faculté des SSP

Un compte informatique peut être créé uniquement lorsque le requérant doit accéder à des services de l'Unil qui sont protégés et pour des besoins liés à:

1. une collaboration scientifique
2. une collaboration pour l'enseignement
3. une collaboration dans le domaine administratif
4. un cours dispensé par l'Unil.

Pour obtenir un compte informatique, ces personnes doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Cette demande doit ensuite être validée par la personne responsable de l'Informatique Administrative de la Faculté des SSP:

Madame
Roseline Costaz Singh Virk
Décanat de la Faculté des SSP
Bâtiment Géopolis
e-mail : Roseline.CostazSinghVirk@unil.ch

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité de **dix-huit mois maximum**. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit en faire la demande par e-mail à la personne responsable de l'Informatique Administrative de la Faculté des SSP.

(Unités informatiques: unil-ssp-ext, unil-ssp-ext-intranet)

Externes - Facultés de droit (Personnes externes collaborant à la Faculté de droit, des sciences criminelles et et d'administration publique)

Personnes externes collaborant à la Faculté de droit, des sciences criminelles et et d'administration publique

Un compte informatique peut être créé uniquement lorsque le requérant doit accéder à des services de l'Unil qui sont protégés et pour des besoins liés à:

1. une collaboration scientifique
2. une collaboration pour l'enseignement
3. une collaboration dans le domaine administratif
4. un cours dispensé par l'Unil.

Pour obtenir un compte informatique, ces personnes doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Cette demande doit ensuite être validée par la personne responsable de l'Informatique Administrative de la Faculté de droit, des sciences criminelles et et d'administration publique :

M Timothée Moret
Décanat de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Bureau NEF/217

e-mail : Timothee.Moret@unil.ch

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité de **dix-huit mois maximum**. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit en faire la demande par e-mail à la personne responsable de la Faculté de droit, des sciences criminelles et et d'administration publique .

(Unités informatiques: unil-droit-ext, unil-droit-ext-intranet)

Externes - Facultés de HEC (Personnes externes collaborant à la Faculté des Hautes Etudes Commerciales)

Personnes externes collaborant à la Faculté des Hautes Etudes Commerciales

Un compte informatique peut être créé uniquement lorsque le requérant doit accéder à des services de l'Unil qui sont protégés et pour des besoins liés à:

1. une collaboration scientifique
2. une collaboration pour l'enseignement
3. une collaboration dans le domaine administratif
4. un cours dispensé par l'Unil.

Pour obtenir un compte informatique, ces personnes doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Cette demande doit ensuite être validée une personne du décanat de la Faculté des HEC :

M. Jérémi Guerra
Décanat HEC et institut
Quartier Unil-Chamberonne
Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne
e-mail : Jeremi.Guerra@unil.ch

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité de **dix-huit mois maximum**. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit en faire la demande par e-mail à la personne ci-dessus.

(Unités informatiques: unil-hec-ext, unil-hec-ext-intranet)

Externes - accès biblio pour EPFL (Personnes de l'EPFL obtenant un accès pour les bibliothèques de l'Unil)

Personnes de l'EPFL obtenant un accès pour les bibliothèques de l'Unil

La COBIB (Commission de la bibliothèque) a décidé de donner la possibilité à des chercheurs de l'EPFL d'accéder aux ressources documentaires électroniques de l'Unil.

Pour ce faire un compte informatique Unil doit être ouvert et ils sont rattachés à cette unité informatique

Pour toute question ou renseignement vous pouvez écrire un mail à l'adresse suivante :

library@epfl.ch

(Unité informatique: ext-epfl-biblio)

Externes - Chercheurs EPFL à l'AGORA

Chercheurs de l'EPFL ayant besoin de l'accès de base pour les équipements Unil du bâtiment AGORA

Les chercheurs de l'EPFL du bâtiment AGORA peuvent avoir besoin d'un compte informatique Unil pour y utiliser les équipement scientifiques. Ils doivent en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

ATTENTION:

- Les informations concernant le requérant doivent être complètes et l'adresse email doit être celle de l'EPFL.
- L'adresse postale professionnelle est importante ; les codes d'accès y sont envoyés.
- Seul l'accès de base doit être demandé (pas de boîte email Unil).
- Dans la rubrique "Remarque": il faut indiquer que le requérant est employé de l'EPFL et qu'il désire utiliser les équipements de l'Unil (CIF) situés dans le bâtiment AGORA.

La demande doit ensuite être validée par le responsable administratif du Département formation et recherche de la faculté FBM:

Département formation et recherche
Quartier Unil-CHUV
Rue du Bugnon 21
BU 21/05
CH-1011 Lausanne

Tél.: +41 21 692 50 15
academics@unil.ch

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité de **dix-huit mois**. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit en faire la demande par e-mail à **academics@unil.ch**.

(Unités informatiques: ext-epfl-agora)

Comptes spéciaux

Comptes de service et comptes spéciaux

Les comptes appartenant à cette unité sont gérés entièrement manuellement par le Centre informatique.

Renseignement: helpdesk@unil.ch

(Unités informatiques: unil-gen-p-m, unil-gen-p-a-m, unil-gen-p-a, unil-gen-p-a-m-i)

Externes - CampusCard/Comptes

Personnes externes ayant une CampusCard et un compte informatique dont la gestion est liée.

Les personnes externes ayant une CampusCard valide ont parfois aussi un compte informatique. Dans ces cas, la gestion de ces deux choses est liée. La prolongation de la CampusCard implique aussi la prolongation du compte informatique (application Carte à puce).

Ces personnes obtiennent une CampusCard et ébventuellement un compte informatique via un système d'invitation.

Les clés d’accès sont envoyées sous la forme d’une lettre PDF à l’adresse email privée (du compte edu-ID).

Chaque compte informatique est ouvert avec une durée de validité identique à celle de la CampusCard. A la fin de cette période, un délai de 6 mois est encore accordé avant le blocage du compte. Un mois avant le blocage, l'utilisateur est averti par e-mail du prochain blocage; dans le cas où le compte doit être prolongé, l'utilisateur doit faire la demande de prolongation de sa CampusCard à Helpdesk@unil.ch.

(Unités informatiques: ext-invit-a, ext-invit-a-i, ext-invit-a-m, ext-invit-a-m-i)

Externes - utilisateurs du système HPC

Personnes externes ayant un compte informatique pour l'usage du système HPC du Centre informatique

Les personnes désirant utiliser le système de calcul haute performance (HPC) du Centre informatique et n'ayant pas de contrat avec l'Unil peuvent obtenir un compte informatique. La demande pour en obtenir un est effectuée depuis la page

- **demander un compte informatique**

Responsable du système : **Roberto Fabbretti@unil.ch**

Les clés d’accès sont envoyées sous la forme d’une lettre PDF à l’adresse email privée (du compte edu-ID).

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- Les accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

La prolongation est obtenue en transférant le message avertissant le prochain blocage à la personne responsable (**Roberto Fabbretti@unil.ch**); il faut aussi y ajouter une explication sur la raison pour laquelle le compte doit être prolongé.

(Unités informatiques : ext-hpc-a, ext-hpc-a-m)

Externes - utilisateurs de la plateforme EMF

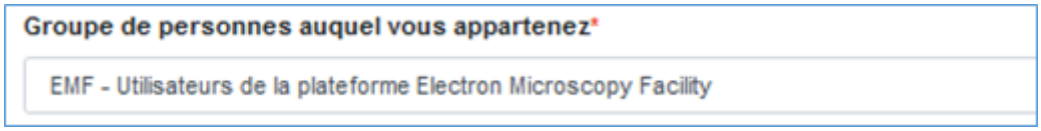
Personnes externes ayant un compte informatique pour l'usage de la plateforme EMF

(English version below)

Les personnes collaborant avec l'Electron Microscopy Facility (EMF) et n'ayant pas de contrat avec l'Unil peuvent obtenir un compte informatique. La demande pour en obtenir un est effectuée depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Important: dans le formulaire de demande d'accès, n'oublier pas d'indiquer :



Les clés d'accès sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse email privée (du compte edu-ID).

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- Les accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

> La prolongation est obtenue en transférant le message avertissant le prochain blocage à la personne responsable (emf@unil.ch); il faut aussi y ajouter une explication sur la raison pour laquelle le compte doit être prolongé.

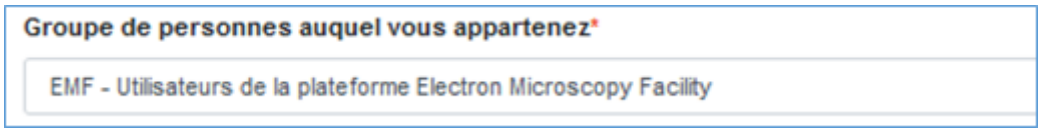
(Unités informatiques : ext-emf-a, ext-emf-a-m)

---- English Version ----

People working at the Electron Microscopy Facility (EMF) and who do not have a contract with Unil can obtain an account. The request to obtain one is made from the page:

- **demander un compte informatique**

Important: in the access request form, do not forget to indicate :



The password is sent on a PDF document to the private email address (the one of the edu-ID).

Account entitlement is 18 months; at the end of this period:

- The accesses are blocked 6 months later;
- One month before the end of these 6 months, the user is notified of the next blocking by an email message.

> The extension is obtained by forwarding the message warning of the upcoming blocking to the responsible person (emf@unil.ch); it should also include an explanation of why the account needs to be extended.

Externes - utilisateurs de la plateforme CIF

Personnes externes ayant un compte informatique pour l'usage de la plateforme CIF

(English version below)

Les personnes collaborant avec le Cellular Imanging Facility (CIF) et n'ayant pas de contrat avec l'Unil peuvent obtenir un compte informatique. La demande pour en obtenir un est effectuée depuis la page :

- **demander un compte informatique**

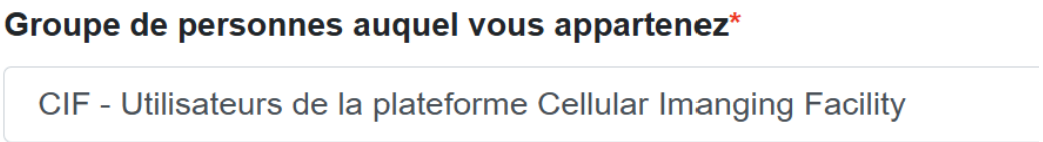
Une fois sur cette page, cliquer sur :

obtenir-cpt.png

Puis :

obtenir-cpt-2.png

Important: dans le formulaire de demande d'accès, n'oublier pas d'indiquer :



Les clés d’accès sont envoyées sous la forme d’une lettre PDF à l’adresse email privée (du compte edu-ID).

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- Les accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

> La prolongation est obtenue en transférant le message avertissant le prochain blocage à la personne responsable (suportcif@unil.ch); il faut aussi y ajouter une explication sur la raison pour laquelle le compte doit être prolongé.

(Unités informatiques : ext-cif-a)

---- English Version ----

People working at the Cellular Imanging Facility (CIF) and who do not have a contract with Unil can obtain an account. The request to obtain one is made from the page:

- **demander un compte informatique**

On this page, click on :

obtenir-cpt.png

Then :

obtenir-cpt-2.png

Important: in the access request form, do not forget to indicate :

Groupe de personnes auquel vous appartenez*

CIF - Utilisateurs de la plateforme Cellular Imaging Facility

The password is sent on a PDF document to the private email address (the one of the edu-ID).

Account entitlement is 18 months; at the end of this period:

- The accesses are blocked 6 months later;

- One month before the end of these 6 months, the user is notified of the next blocking by an email message.

> The extension is obtained by forwarding the message warning of the upcoming blocking to the responsible person (supportcif@unil.ch); it should also include an explanation of why the account needs to be extended.

Externes - utilisateurs de la plateforme FCF

Personnes externes ayant un compte informatique pour l'usage de la plateforme FCF

(English version below)

Les personnes collaborant avec le Flow Cytometry Facility (FCF) et n'ayant pas de contrat avec l'Unil peuvent obtenir un compte informatique. La demande pour en obtenir un est effectuée depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Une fois sur cette page, cliquer sur :

obtenir-cpt.png

Puis :

obtenir-cpt-2.png

Important: dans le formulaire de demande d'accès, n'oublier pas d'indiquer :

Groupe de personnes auquel vous appartenez*

FCF - Utilisateurs de la plateforme Flow Cytometry Facility

Les clés d'accès sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse email privée (du compte edu-ID).

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- Les accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

> La prolongation est obtenue en transférant le message avertissant le prochain blocage à la personne responsable (francois.mayol@unil.ch); il faut aussi y ajouter une explication sur la raison pour laquelle le compte doit être prolongé.

(Unités informatiques : ext-fcf-a)

---- English Version ----

People working at the Flow Cytometry Facility (FCF) and who do not have a contract with Unil can obtain an account. The request to obtain one is made from the page:

- **demander un compte informatique**

On this page, click on :

obtenir-cpt.png

Then :

obtenir-cpt-2.png

Important: in the access request form, do not forget to indicate :

Groupe de personnes auquel vous appartenez*

FCF - Utilisateurs de la plateforme Flow Cytometry Facility

The password is sent on a PDF document to the private email address (the one of the edu-ID).

Account entitlement is 18 months; at the end of this period:

- The accesses are blocked 6 months later;
- One month before the end of these 6 months, the user is notified of the next blocking by an email message.

> The extension is obtained by forwarding the message warning of the upcoming blocking to the responsible person (francois.mayol@unil.ch); it should also include an explanation of why the account needs to be extended.

Externes - utilisateurs de la plateforme IVIF

Personnes externes ayant un compte informatique pour l'usage de la plateforme IVIF

(English version below)

Les personnes collaborant avec le In Vivo Imaging Facility (IVIF) et n'ayant pas de contrat avec l'Unil peuvent obtenir un compte informatique. La demande pour en obtenir un est effectuée depuis la page :

- **demander un compte informatique**

Une fois sur cette page, cliquer sur :

obtenir-cpt.png

Puis :

obtenir-cpt-2.png

Important: dans le formulaire de demande d'accès, n'oublier pas d'indiquer :

Groupe de personnes auquel vous appartenez*

IVIF - Utilisateurs de la plateforme In Vivo Imaging Facility

Les clés d'accès sont envoyées sous la forme d'une lettre PDF à l'adresse email privée (du compte edu-ID).

Le droit au compte est de 18 mois; à la fin de cette période:

- Les accès sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

> La prolongation est obtenue en transférant le message avertissant le prochain blocage à la personne responsable (ivif@chuv.ch); il faut aussi y ajouter une explication sur la raison pour laquelle le compte doit être prolongé.

(Unités informatiques : ext-ivif-a)

---- English Version ----

People working at the In Vivo Imaging Facility (IVIF) and who do not have a contract with Unil can obtain an account. The request to obtain one is made from the page:

- **demander un compte informatique**

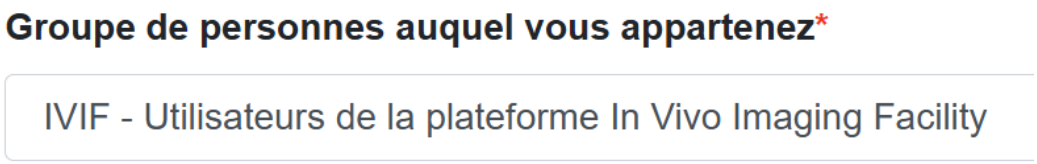
On this page, click on :

obtenir-cpt.png

Then :

obtenir-cpt-2.png

Important: in the access request form, do not forget to indicate :



The password is sent on a PDF document to the private email address (the one of the edu-ID).

Account entitlement is 18 months; at the end of this period:

- The accesses are blocked 6 months later;
- One month before the end of these 6 months, the user is notified of the next blocking by an email message.

> The extension is obtained by forwarding the message warning of the upcoming blocking to the responsible person (ivif@chuv.ch); it should also include an explanation of why the account needs to be extended.

Personnes externes (Toutes les personnes n'appartenant à aucun groupe ou unité ci-dessus)

Personnes externes

Le Centre informatique de l'Unil ne crée en principe pas des comptes informatiques pour les personnes externes.

Dans le cas d'une collaboration avec l'Unil dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou administratif, il peut arriver qu'un compte informatique soit nécessaire. Il faut en faire la demande depuis la page :

- **demander un compte informatique**

La demande doit indiquer un responsable de l'Unil (responsable d'une unité ou d'un institut, professeur) capable de valider la demande.

Les clés d'accès sont ensuite envoyés à l'adresse postale communiquée.

Le droit au compte est de 18 mois. A la fin de cette période:

- S'il a été ouvert, l'accès intranet est bloqué immédiatememnt sans avertissement;
- Les autres accès (auth et/ou mailbox) sont bloqués 6 mois après;
- Un mois avant la fin de ces 6 mois, l'utilisateur est averti du prochain blocage par un message email.

Si une prolongation est nécessaire, il faut transférer le message avertissant le prochain blocage à la personne de l'Unil ayant validé la demande initiale ; elle-même doit transférer ensuite ce message à helpdesk@unil.ch en y ajoutant quelques mots pour valider cette prolongation.

Il est également possible que la création et/ou la prolongation d'un compte soit lié à la CampusCard pour les personnes externes qui en ont une (unités ext-invit-a et ext-invit-a-m).

(Unités informatiques: ext-a-m, ext-a-m-i, ext-a-i, ext-a, ext-m, ext-invit-a, ext-invit-a-m)

FAQ

Quelles données sont associées au compte Unil ?

Un ensemble de données est associé à une identité informatique. Elles sont décrites dans les tableaux ci-dessous.

Données d'identification informatiques

Nom d'utilisateur	En principe, il est composé de la première lettre du prénom suivi du nom de famille; le résultat est tronqué (en principe à 8 caractères). Si le nom d'utilisateur ainsi obtenu est déjà attribué, les derniers caractères sont remplacés par des chiffres.

Unité informatique	C'est un attribut lié à l'unité structurelle de laquelle l'utilisateur fait partie. Il détermine les règles de gestion du compte.
Mot de passe	Le mot de passe est composé d'une chaîne de caractères dont la longueur minimum et les contraintes sont précisées sur la page permettant de le changer.

Ce nom d'utilisateur et le mot de passe associé sont nécessaires pour se connecter sur les ressources de l'Unil. Ils doivent être introduits exclusivement sur des sites de l'Unil; les sites non Unil les demandant sont suspects. Le mot de passe ne doit jamais être communiqué à qui que ce soit.

Autres informations concernant le mot de passe

Charte OnLine	Date à laquelle l'utilisateur a accepté pour la dernière fois la charte informatique de l'Unil. Ceci est nécessaire pour activer le compte informatique avant la première utilisation. Cette activation est également nécessaire lorsque l'utilisateur a perdu son mot de passe et demande au Centre informatique d'en générer un nouveau.
Charte OffLine	Ceci indique que le compte a été créé sur demande de l'utilisateur par un ancien formulaire qu'il a signé et où il déclare accepter la charte informatique. Actuellement, pour les nouveaux comptes, l'utilisateur doit dans tous les cas accepter la charte en ligne pour activer son compte.
Dernier changement	Date du dernier changement de mot de passe.
Dernière impression	Date de la dernière impression du mot de passe par le Centre informatique pour le communiquer à l'utilisateur.

Données d'identification personnelles

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Genre	
Rattachement	Unité structurelle de l'Unil à laquelle est rattachée la personne.

Adresse postale	Il s'agit en principe de l'adresse postale professionnelle; pour les étudiants, c'est l'adresse communiquée lors de l'immatriculation. Elle est utilisée pour communiquer par courrier confidenteil postal le nom d'utilisateur et le mot de passe initial.

Types d'accès

Le système des identités informatiques du Ci gère les accès décrits dans le tableau ci-dessous. Chaque accès est indépendant des autres. Par contre, les accès partagent le même nom d'utilisateur et le même mot de passe.

L'accès auth est nécessaire pour accéder aux autres ressources informatiques (MyUnil, Wifi, Site Web, Moodle, ressources SWITCHaai, ...). Cependant, l'accès à ces autres ressources peut être restreint avec des critères spécifiques également (en général basés sur l'appartenance à un groupe); pour cela, il est nécessaire de se renseigner auprès du responsable de la ressource.

Un accès est dans l'un des 4 états suivants: **inexistant**, **ouvert**, **bloqué**, **fermé**. Dans ce dernier cas, l'accès est bloqué et les données associées ont été détruites. Un compte bloqué peut être re-ouvert; dans ce cas, l'utilisateur retrouvera ses données.

Auth	**Identification sur les systèmes de l'Unil**. Cet accès est l'accès de base permettant de s'authentifier sur toutes les ressources demandant le nom d'utilisateur et le mot de passe. Seules les deux ressources ci-dessous (Mailbox, Intranet) nécessitent un autre accès que cet accès de base.
Mailbox	**Boîte email Unil**.
Intranet	**Accès aux applications de l'intranet administratif de l'Unil.**

Pour chacun des ces accès, il existe aussi 3 dates:

Date d'ouverture	Date de la dernière ouverture de l'accès
Date de blocage	Date du prochain blocage de l'accès. Si la date est vide, le blocage n'est pas encore planifié. Cela dépend de l'unité informatique à laquelle appartient l'utilisateur.
Date de notification	Date à laquelle un message email a été envoyé à l'utilisateur pour l'aviser du prochain blocage de son accès; en principe, ce message est envoyé un mois avant le blocage.

Adresses email

Pour chaque utilisateur ayant une boîte aux lettres, le système gère 5 types d'adresse email.

Email principale	C'est l'adresse email principale associée à la boîte aux lettres électronique créée sur le système de messagerie de l'Unil (accès Mailbox ci-dessus). Les destinataires voient cette adresse lorsqu'un message est envoyé par l'utilisateur; c'est l'adresse publiée dans l'annuaire en ligne.
Emails alias	Les adresses email alias sont des adresses email secondaires associés à la boîte email de l'utilisateur; un message envoyé à l'une de ces adresses est déposé dans la boîte comme s'il était adressé à l'email principal.
Emails anciens	Ce sont aussi des adresses email scondaires. Elles sont conservées pour une période transitoire (en principe 1 an). Lorsqu'un utilisateur change de nom, son adresse principale est re-calculée à partir du nouveau nom et l'ancienne est ajoutée aux email anciens.
Email externe	L'email externe d'un utilisateur peut être enregistré dans le système. Cependant, il est utilisé uniquement lorsque l'utilsateur n'a pas de boîte Unil ou que cette dernière est bloquée ou fermée.

Données d'identification complémentaires

Ces données techniques pour la gestion de l'identité informatique.

TypeRc	Code technique indiquant le type de la personne à laquelle est associé l'utilisateur: • 821 -> personne physique • 820 -> personne morale (ou rubrique) -> compte générique ou technique • 823 -> personne externe AAI • (vide) -> inconnu
PerNum	Numéro technique de l'utilisateur dans le système informatique.
Matricule Hospice	Numéro technique de l'utilisateur dans le système informatique des Hospices Cantonaux.
No CampusCard	Numéro de la CampusCard (imprimé au dos de la carte).
Identifiants CampusCard	Identifiants de la CampusCard transmis aux lecteurs de carte (PrintUnil, caisses des restaurants, ... etc).
edu-ID UniqueId	Identificateur unique dans le système SWITCH edu-ID
Posix uidNumber	Numéro (uid Posix) à utiliser sur les système Unix.
Code de gestion	Code de gestion automatique de l'identité informatique.

Données edu-ID

Détail du compte edu-ID lié au compte Unil.

Affiliation edu-ID présente?	Indication si le compte Unil est lié à une compte edu-ID.
Prénom	Prénom de la personne dans le compte edu-ID.
Nom de famille	Nom de famille de la personne dans le compte edu-ID.
Date de naissance	Date de naissance de la personne dans le compte edu-ID.
Date de l'affiliation	Date à laquelle la liaison entre le compte Unil et l'edu-ID a été effectué.
Adresse email	Adresse email de la personne dans le compte edu-ID. C'est aussi le nom d'utilisateur (nom de connexion) du compte edu-ID.
Numéro de téléphone portable	Numéro de téléphone portable de la personne dans le compte edu-ID.

Comment est générée l'adresse email d'un compte Unil ?

Adresse email calculée

Lors de la création d'une boîte aux lettres, l'adresse email est calculée d'après le prénom et le nom. Elle a la forme suivante:

- Prenom.Nom@unil.ch

Si cette adresse est déjà attribuée, elle est modifiée et prend la forme Prenom.Nom.1@unil.ch, ou Prenom.Nom.2@unil.ch, ... ; le premier nombre entier donnant une adresse non attribuée est choisi.

Suivant l'unité struturelle à laquelle appartient l'utilisateur, le domaine de l'adresse peut être isdc-dfjp.unil.ch, bcu.unil.ch, fjme.unil.ch, fef.unil.ch, fors.unil.ch à la place de unil.ch.

Lorsqu'il y a un changement de prénom, de nom ou d'unité structurelle, cela peut impliquer une modification de l'adresse email calculée. Lors du changement, l'utilisateur en est avisé par email et l'ancien email calculé reste valide (comme alias) encore pendant une année.

Adresse email principale

En principe, si aucun changement n'a été explicitement demandé, l'adresse email principale est celle qui est calculée (voir ci-dessus).

Lorsqu'un utilisateur de l'Unil envoie un message, c'est l'adresse email d'expédition. C'est à dire celle que le destinataire voit dans le champ "De:" (ou "From").

Cette adresse est communiquée avec le nom d'utilisateur et le mot de passe initial dans la lettre envoyée par email à l'adresse privée.

Que signifie le blocage du compte Unil ?

Le blocage d'un accès implique que l'utilisateur ne peut plus accéder aux services correspondant à l'accès. Cependant, les données personnelles, par exemple les messages éléctroniques dans la boîte ou les documents stocké sur docunil ne sont pas détruits.

Pour l'accès aux applications administratives et l'accès au service de calcul, le blocage implique que l'utilisateur ne peut plus se connecter aux services correspondants. Pour l'accès de base et la boîte e-mail voir ci-dessous.

Blocage de l'accès de base, identification sur les sytèmes de l'Unil
Le blocage de l'accès de base implique que l'utilisateur ne peut plus se connecter aux sites sur lesquelles il doit fournir son nom d'utilisateur et son mot de passe, en particulier:

- Le site my.unil.ch;
- Les autres sites de l'Unil: moodle, webdoc, ...
- Les systèmes Windows;
- Les serveurs de fichiers Macintosh et Windows;
- Le WiFi;
- Le VPN crypto;
- Tous les sites protégés par SWITCHaai.

Blocage de la boîte e-mail Unil

- L'adresse email Unil devient invalide;
- La boîte aux lettres est inaccessible;
- Les messages déjà contenus dans la boîte ne sont pas détruits;
- Si l'utilisateur a fourni une adresse email externe et qu'elle a été enregistrée dans le système informatique de l'Unil, alors cette adresse email externe devient celle qui est utilisée pour les communications de l'Université.

Adresse email ALUMNIL

Si l'utilisateur est diplômé de l'Unil (Bachelor - Master ou Doctorat) et membre du Réseau ALUMNIL, il bénéficie - grâce au Portail ALUMNIL - d'une adresse de redirection (prénom.nom@alumnil.unil.ch). Ainsi tous les messages envoyés à cette adresse seront redirigés sur l'adresse électronique privée qu'il aura renseignée dans son profil sur le portail.

Pour en savoir plus: https://wp.unil.ch/alumnil/who-are-we/frequently-asked-questions/

Que signifie la fermeture du compte Unil ?

> Tous les accès sont fermés une année après le blocage.

La fermeture d'un accès signifie la destruction définitive des données personnelles associées à cet accès. Les données personnelles ne sont pas archivées; il est donc impossible de les récupérer après la fermeture.

Dans le cas des applications administratives (Intranet et SAP), la femeture de l'accès n'implique aucune destruction de données. Il n'y a pas de données personnelles dans ces systèmes.

Fermeture de l'accès de base (Identification sur les systèmes de l'Unil)
Attention, pour de nombreux services, il faut se renseigner auprès des responsables pour savoir quand sont détruits les donnnées personnelles. Il faut prendre garde en particulier aux services suivants:

- Les serveurs de fichiers décentralisés (Macintosh ou Windows);
- Les applications liées à l'enseignement (moodle, ...);
- les applications protégées pas SWITCHaai où des données personnelles ont été stockées.

Fermeture de la boîte email Unil
Cela implique la destruction définitive des données personnelles stockées dans le compte Exchange:

- Les messages email (de tous les doissiers) ;
- Le(s) calendrier(s);
- Les tâches;
- Les notes;
- Les contacts.

Fermeture de l'accès au service de calcul (HPC)
Cela implique la destruction définitive des données personnelles stockées sur tous les systèmes de stockage du service de calcul.

Comment se déroule une ré-ouverture d'un compte Unil ?

Il peut arriver qu'un accès soit re-ouvert après avoir été bloqué ou même fermé. Cela arrive lorsque une personne revient à l'Unil après une période d'abscence par exemple. Il arrive également que dans certains cas le Centre informatique n'obtient pas à temps les informations nécessaires pour prolonger un accès; il est alors bloqué, puis re-ouvert lorsque nous avons les informations.

Nom d'utilisateur
Il ne change jamais. C'est toujours le même qui est attribué à l'utilisateur même après plusieurs années.

Mot de passe
Si tous les accès sont fermés ou bloqués, un nouveau mot de passe est généré. Il est envoyé à l'utilisateur le jour ouvrable suivant le jour de la ré-ouverture.

Activation de l'accès
Dans tous les cas, le compte doit être activé en acceptant la charte informatique.

Adresse email Unil
La même adresse email sera attribuée à l'utilisateur.

Données personnelles
Si l'accès n'a pas été fermé, mais seulement bloqué, l'utilisateur retrouvera ses données personnelles.

Créé 2025-08-19 13:04:40 UTC par Karim Khouw Zegwaart
Mis à jour 2026-10-02 13:04:00 UTC par Chr Gr